

Enseignant en classe bilingue Français-Occitan

TEXTE(S) DE REFERENCE

Textes de référence : circulaire nationale C2001-167 relative aux modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire, BO n° 33 du 13/09/2001 <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010913/MENE0101626C.htm>

INTITULE DU POSTE

Poste d'enseignant bilingue en Occitan à l'école de Jean Rostand de Nontron (cycle 1)

PUBLIC CONCERNE :

Poste ouvert aux enseignants du premier degré issus du concours spécial langue régionale « occitan » ou titulaires de l'habilitation bilingue définitive en occitan.

MISSIONS

- Faire partie intégrante de l'équipe pédagogique pour ce qui concerne les choix liés au fonctionnement de la classe bilingue et l'intégration de l'enseignement bilingue au projet d'école.
- Enseigner EN occitan : développer l'apprentissage de la langue et de la culture occitane par un enseignement bilingue à parité horaire (12 heures hebdomadaires en français / 12 heures en occitan).
- Contribuer à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école maternelle et avec l'école élémentaire, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs,...) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...).
- Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.
- Contribuer au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,...) s'agissant de l'enseignement de la LVR occitane.
- Aider l'école à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les langues (dans le cadre du projet d'école, des échanges internationaux, de l'enseignement de l'éveil à la diversité linguistique...)
- Participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la filière bilingue

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

L'enseignant, titulaire de l'habilitation définitive en occitan ou issu du concours spécial langue régionale occitan devra faire preuve de :

- compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;
- solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ;
- réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ;
- capacité à travailler en équipe ;
- capacité à communiquer et à travailler avec les familles.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et/ou d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de circonscription ou Madame FACONNIER (CPD LVE) [0553028448] [karine.faconnier@ac-bordeaux.fr].